67035

Commune de Cossonay

Plan de quartier et d'affectation de synthèse Sécheron

récapitulant les éléments soumis aux enquêtes publiques :

pour le Plan de quartier Sécheron,
première enquête du 12 février au 12 mars 1993 et,
enquête complémentaire du 3 octobre au 3 novembre 1997;

pour le Plan d'affectation Sécheron,
modification du plan des zones,
enquête du 3 octobre au 3 novembre 1997

Approuvé par la Municipalité
le 27 mars 1998

Le syndic : Le Secrétaire :

soumis à l'enquête publique
selon ce qui précède

Le Syndic : Le Secrétaire :

Adopté par le Conseil communal
de Cossonay dans sa séance
du 13 novembre 2000

Le Président : Le Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le 12 JUIL. 2007

le chef du département :

Mai 2001

Bureau d'aménagement du territoire J.D. URECH, urbaniste FSU, arch. EPFL/SIA/FAS
rue Enning 6 - 1003 Lausanne - tél : 021 312 34 31 - fax : 021 320 95 66 - E-mail : buz@swissonline.ch

PARTIES DE PLAN
ABROGÉES PAR LE PGA du
13.03.14 (ACV 80095)

N° de parcelle et propriétaire

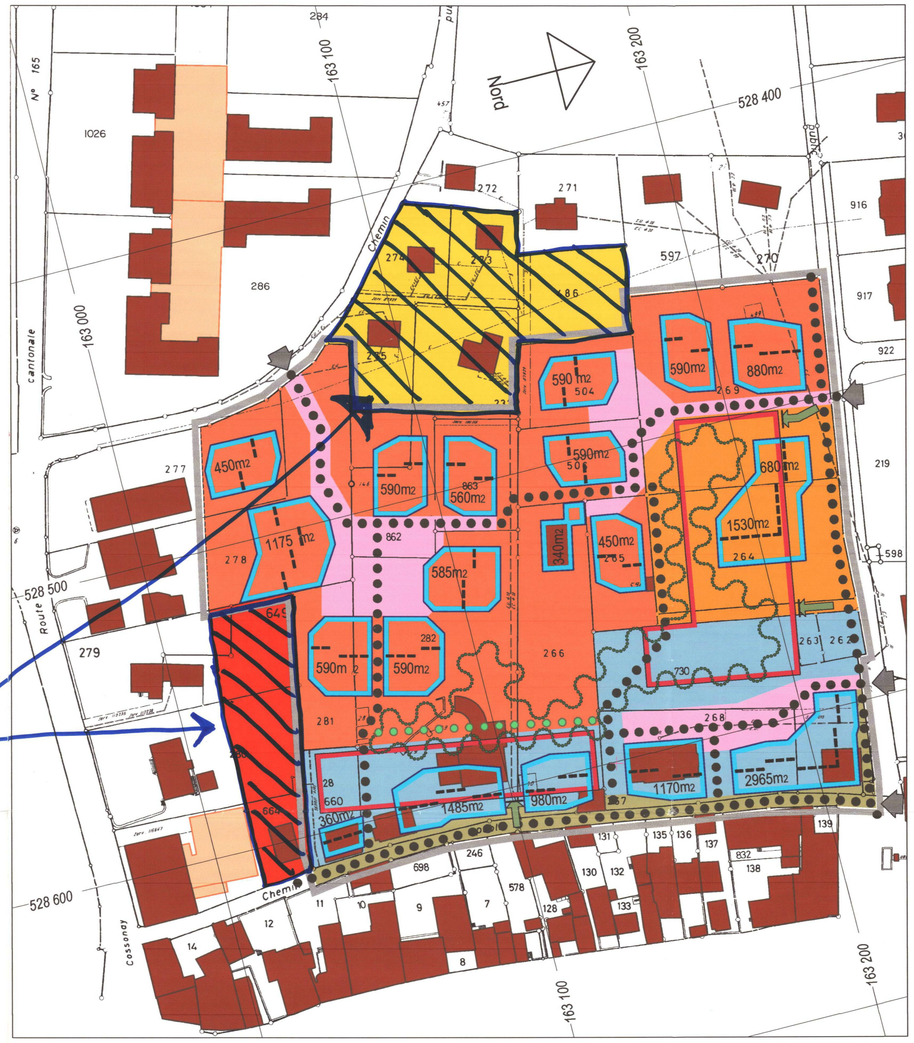
(situation mai 2001)

Plan de quartier
262 Commune de COSSONAY
264 Commune de COSSONAY
263 SORMANI, 2 filles de Carlo
265 RAMONI Pierre
506 RAMONI Pierre
266 BURNENS Jean-Pierre
267 MONTEIRO MENDEZ Manuel & Josefa
268 PIDOUX Claire
730 MASPOLI, les héritières de Guido
269 MONNIER Roland
275 COEYTAUX Albert (352 m2)
862 COEYTAUX Albert
277 SOVILLA Christopher (853 m2)
278 LANDRY Rose (2450 m2)
281 LANDRY Rose
282 BOUCARD Yves
504 BORGEAUD Alfred
660 GUIGNARD Jean
863 ROSSET Cécile

Zone de villas
273 ROSSET Marcel
274 INKEI Sylvia
275 COEYTAUX Albert
232 ROSSET Bernard & Marguerite
486 EICHENBERGER Marieanna

Zone d'habitation collective A
279 DORSAZ Henri
649 DORSAZ Henri
280 BARBEY Michel
728 Romande Energie
664 BCV

Plan



Illustration



Légende

Plan de quartier Sécheron

- Périmètre du Plan de quartier
- Batiments existants
- Secteur d'habitat individuel groupé
- Secteur mixte
- Secteur d'habitat collectif
- Secteur de circulation mixte
- Secteur de rue de village
- Périmètre d'implantation des batiments
- Orientation générale des faîtes
- 590m2 — Surface brute de plancher habitable
- Périmètre d'implantation des parkings souterrains
- Accès véhicules au plan de quartier
- Accès aux parkings souterrains
- Réseau de chemins piétons
- Chemin piétons facultatif
- Périmètre générale des espaces verts communautaires

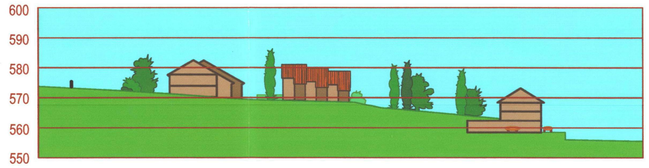
Plan d'affectation Sécheron, modification du plan des zones

- Zone d'habitation collective A : En application de l'article 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité III est attribué à la présente partie de la zone.
- Zone de villas : En application de l'article 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité II est attribué à la présente partie de la zone.

Echelle 1 : 1000

0 10m 50m 100m 200m

Elévation A - A' (à titre indicatif)



Le Plan de quartier et d'affectation de synthèse Sécheron est constitué de deux documents indissociables : le présent plan et le règlement qui l'accompagne.